MAIRIE
DE
HONFLEUR

ARRETE N° 2026 – 780

SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Déménagement
Rue Cachin n° 24

Le Jeudi 15 Octobre 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonction et de signature attribuée à Madame Marlène FAUVEL,

VU la demande de Mme FAVRE, afin d'effectuer un déménagement, Rue Cachin au n° 24, le Jeudi 15 Octobre 2026, de 8h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Demandeuse est autorisée à effectuer un déménagement, Rue CACHIN au n° 24, le JEUDI 15 OCTOBRE 2026, de 8H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé à la Demandeuse, Rue Cachin, du n° 9 au n° 11, sur 3 places de stationnement, afin de permettre le stationnement des véhicules de déménagement, le Jeudi 15 Octobre 2026, de 8h00 à 18h00.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posées par le Centre Technique Municipal.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 14 Octobre 2026
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à la Circulation : Marlène FAUVEL

MAIRIE DE HONFLEUR (Calvados)

MAIRIE DE HONFLEUR - BP 80049 - 14602 HONFLEUR CEDEX
☎ 02 31 81 88 00 - Fax : 02 31 89 18 76 - e-mail : mairie@ville-honfleur.fr